



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service des Assemblées  
Bureau du Conseil Municipal  
Tél. 04 94 36 30 81  
Fax. 04 94 36 86 53  
assemblee@mairie-toulon.fr

## CONSEIL MUNICIPAL

### DU

## VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018

### ORDRE DU JOUR

DECISIONS .....	2
RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE .....	7
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES .....	7
FINANCES.....	8
AFFAIRES JURIDIQUES - CONTENTIEUX .....	9
RESEAUX.....	10
SOLIDARITES.....	11
CULTURE - ANIMATION CULTURELLE.....	12
EXPOSITIONS.....	12
SPORTS .....	13
EDUCATION.....	14
PERSONNEL.....	15
SALLES MUNICIPALES .....	16
ENFANCE.....	17
HABITAT .....	18
CIMETIERES .....	18
COMMERCE.....	19
TOURISME .....	19
BATIMENTS - TRAVAUX.....	20
STATIONNEMENT .....	21
POLITIQUE DE LA VILLE.....	22
ENVIRONNEMENT .....	23
GESTION DU PATRIMOINE - FONCIER.....	24

# DECISIONS

## COMPTE RENDU

Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, assurances, ester en Justice, louage de choses et autres pour le mois de novembre 2018, en application des délibérations du 9 avril 2014 et du 25 novembre 2016 enregistrées sous les numéros 2014/68/S et 2016/293/S.

### DECISIONS DE PAIEMENT : Frais d'actes et de contentieux

**2018/103** - Paiement de la somme de 384,09 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, concernant les frais inhérents au constat du 30 Juillet 2018 dans le local communal situé à TOULON (VAR) 12, rue des savonnières, suite à un dégât des eaux provenant des étages supérieurs – Facture du 30 Juillet 2018 – n° F5758.

**2018/108** - Paiement de la somme de 600 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, concernant les frais inhérents au constat du 30 Juillet 2018 dans l'appartement communal situé à TOULON (VAR) Ecole Elémentaire VAL FLEURI (logement de fonction de Monsieur Christophe DRUELLE) – Facture du 30 Juillet 2018 – n° F5750.

**2018/115** - Paiement de la somme de 233 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, relative aux frais d'expulsion (serrurier, vacation) dans l'affaire DOSSOU YOVO – Facture du 11 juin 2018 n° F4367.

**2018/117** - Paiement de la somme de 300 € TTC, à la SCP J.L. GIORDANO et L. GONGORA, concernant les frais d'établissement de procès-verbal de constat des mansardes communales situées 26, rue Anatole France (suspicion de squat) - Facture du 21.08.2018 n° I12929.

**2018/124** - Paiement de la somme de 388,54 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, pour les frais de sommation dans l'affaire Ville de TOULON / Péril imminent 18, rue Pierre Sépard – Facture F6724 du 7.09.2018.

**2018/125** - Paiement de la somme de 241,20 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, pour les frais de signification dans l'affaire Ville de TOULON / LE MEDICIS 1 – Facture F6541 du 3.09.2018.

**2018/127** - Paiement de la somme de 444,11 € TTC, à la SCP d'Huissiers B. DUPLAA – D. DUPLAA – C. BARRA, pour les frais de signification de courriers relatifs à l'exécution du marché avec M. Thierry ORNAQUE / GEOCAPA. Facture n° 128443/102136 du 10.09.2018.

### LOUAGE DE CHOSES :

**2018/027** - De conclure avec l'ETAT, Direction des Finances Publiques du Département du VAR, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du VAR (Ministère de l'Education).

Un bail administratif au bénéfice des Inspecteurs Académiques du VAR pour des locaux situés 20, rue Robert Schuman – Quartier PORT MARCHAND.

Ce bail est conclu pour la durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 jusqu'au 31 janvier 2023, moyennant un loyer actuel trimestriel de 2591,71 € et des charges forfaitaires trimestrielles de 3811,23 €.

Un avenant sera établi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 qui tiendra compte de la nouvelle configuration des lieux suite aux travaux à réaliser.

Le loyer sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> février, sur la base de l'indice des loyers des activités tertiaires, l'indice de base étant celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 soit 110,36 €.

**2018/086** - DE CONCLURE avec la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » dont le siège est situé à TOULON (Var) 20, Hôtel de la Communauté d'Agglomération, 107, boulevard Henri Fabre, une convention d'occupation de locaux à usage de bureaux situés à Toulon (Var) 334, Avenue de la République, afin d'y installer un de ses services.

Cette convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à titre gratuit, charges et taxes en sus, pour une durée de trois ans.

La Métropole « Toulon Provence Méditerranée » prend en charge les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage) et des taxes locatives (ordures ménagères).

Ces sommes seront récupérées en recette chapitre 70, facture 71, compte 70878.

**2018/104** - De conclure avec la SARL « Société d'Expertise Comptable BALLOTTI », domiciliée à TOULON (Var), 18, rue Anatole France, RCS 424 514 461, représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Claude BALLOTTI, une convention d'occupation précaire et révocable sur le garage communal n° 110, situé à TOULON (VAR), 9001 Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 54,89 € HT, soit 65,88 € TTC, révisable annuellement tous les 1<sup>er</sup> janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

**2018/105** - De conclure avec Madame Elisa ANGELONE, domiciliée à TOULON (83100), 105, rue Mouttet Felly, La Closerie, Bâtiment A2, appartement 1, une convention d'occupation précaire et révocable sur le garage communal n° 111, situé à TOULON (VAR), 9001 Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 11 août 2018, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 54,89 € HT, soit 65,88 € TTC, révisable annuellement tous les 1<sup>er</sup> janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

**2018/106** - De conclure avec l'association ADAPEI située à TOULON (Var), 11, Place d'Armes, N° SIREN 300 586 179 00446, représentée par son Directeur, Monsieur Thierry PLUMAT, une convention d'occupation précaire et révocable sur le garage communal n° 281, situé à TOULON (VAR), 9001 Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 13 août 2018, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 54,89 € HT, soit 65,88 € TTC, révisable annuellement tous les 1<sup>er</sup> janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

**2018/107** - De conclure avec Madame Sabrina COOREVITZ, domiciliée (83500) LA SEYNE SUR MER, 454, Avenue Jean Joseph Ivaldi, une convention d'occupation précaire et révocable sur le garage communal n° 125, situé à TOULON (VAR), 9001 Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 7 août 2018, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 54,89 € HT, soit 65,88 € TTC, révisable annuellement tous les 1<sup>er</sup> janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

**2018/109** - De conclure avec Madame Stéphanie TOMASSO, domiciliée à LA CADIÈRE (83740)120 C, Chemin de la Bégude, une convention d'occupation précaire et révocable sur le garage communal n° 113, situé à TOULON (VAR), 9001, Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 10 août 2018, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 54,89 € HT, soit 65,88 € TTC, révisable annuellement tous les 1<sup>er</sup> janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

**2018/110** - De conclure avec la SAS « MISTER MARIUS », numéro Siret 839 094 133 000 15, domiciliée à TOULON (VAR) 9, rue Hoche, représentée par son gérant, Monsieur Vincent LEBEAU, une convention d'occupation précaire et révocable sur le garage communal n° 113, situé à TOULON (VAR), 9001, Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 20 août 2018, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 54,89 € HT, soit 65,88 € TTC, révisable annuellement tous les 1<sup>er</sup> janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

**2018/111** - DE CONCLURE avec l'association YOGA CLUB PRANA, Association de la loi de 1901, dont le siège est à TOULON (Var), Stade Nautique du Port Marchand, une convention d'occupation précaire et révocable sur des locaux de la salle ASCM, Allée de l'Armée d'Afrique à TOULON (83000), pour un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, renouvelable d'année en année, sans pouvoir excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par l'association, cette convention est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par le preneur, établies sur la base d'un forfait annuel de 60 € qui pourra être réévalué en fonction des consommations constatées sur le site.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le Budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, article 70878.

**2018/112** - DE CONCLURE avec l'association « L'œil des Biches », représentée par Mme Isabelle KURTZEMANN demeurant 94, rue Romulus à TOULON, une convention à titre précaire et révocable portant sur un local commercial situé à TOULON (Var), 30, rue de Pomet, afin d'y accueillir et promouvoir la création d'artistes.

Cette convention est consentie au preneur moyennant un loyer mensuel de 300 €, révisable tous les ans en fonction de la variation du coût de la construction, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée de 23 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2020. Ces loyers seront imputés sur le budget de la Ville, en recettes, chapitre 75, article 71, compte 752.

**2018/114** - DE CONCLURE avec l'amicale Franco Polonaise du Var, association de la loi de 1901, dont le siège est à Toulon (Var), 8, Boulevard Commandant Nicolas, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant mise à disposition d'un local sis à Toulon (Var), 176, avenue de la Victoire, Bât. B – Les Lices – 83000 TOULON.

Cette convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour une période de un an.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'Association et évaluées sur la base d'un forfait annuel établi à 120 €.

Ces sommes seront imputées sur le budget de la Ville, chapitre 70 et 71, compte 70878, récupération des charges locatives.

**Cette décision annule et remplace la décision n° 2018/085/A.J. du 14 juin 2018.**

**2018/116** - DE CONCLURE avec la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » dont le siège est situé à TOULON (Var) 20, Hôtel de la Communauté d'Agglomération, 107, boulevard Henri Fabre, une convention d'occupation portant sur un terrain cadastré DM 460 situé Chemin de Tombouctou afin d'y stocker des posidonies provenant des plages de l'Aire Toulonnaise.

Cette convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, à titre gratuit, charges et taxes en sus, pour une durée de six mois.

La Métropole « Toulon Provence Méditerranée » prend en charge les frais de fonctionnement (eau, électricité, etc...) s'il y a lieu.

Ces sommes seront récupérées en recette chapitre 70, facture 71, compte 70878.

**2018/118** - De conclure avec l'Office Public de l'Habitat de Toulon « TOULON HABITAT MEDITERRANEE » dont le siège est sis à TOULON « LE SAINT MATTHIEU » Avenue Franklin Roosevelt, une convention d'occupation à titre précaire, portant sur un local appartenant à THM situé à la ZUP DE LA RODE sur le parking de la corne et occupé partiellement par NUMERICABLE.

Ce local sera utilisé par le Service Propreté de la Ville de TOULON.

Cette convention est consentie moyennant un loyer de 65,75 € charges et taxes en sus, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 70878.

**La présente décision annule et remplace la décision n° 2018/051/A.J. du 29 Mars 2018.**

**2018/122** - DE CONCLURE avec l'association « Scène Egale » dont le siège social est sis à TOULON (83100), 2 bis, rue Regimbaud, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur un local situé Club des Retraités du Mourillon à TOULON.

Cette convention est consentie à titre gratuit pour la durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Seuls les frais de fonctionnement établis sur la base d'un forfait annuel fixé à 120 € seront facturés à l'association.

Ces sommes seront imputées sur le budget de la Ville, chapitre 70 et 71, compte 70878, récupération des charges locatives.

**2018/123** - DE CONCLURE avec Monsieur Antoine BOUDIN, Designer, domicilié 12, rue Barruc – 83400 HYERES, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux communaux situés 8, 10, 12, rue Nicolas Laugier et Place du Globe, afin d'y installer une boutique showroom éphémère pour ses activités de designer, atelier de production de ses œuvres.

Cette convention est consentie pour la durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 jusqu'au 30 septembre 2019, moyennant une redevance mensuelle de 70 €, payable à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, compte tenu de quelques travaux de propreté (peinture) à réaliser.

Ces redevances seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, article 752.

## **FINANCES :**

**2018/04** – Autorisation à Monsieur le Maire de Toulon, Ancien ministre de signer l'acte de crédit de trésorerie court terme de 6 millions d'euros auprès de la BNP PARIBAS.

## **HABITAT LOGEMENT :**

**2018/004** - Décision d'exécuter des travaux d'office, IMR n°1612/2018 immeuble sis à Toulon (Var) 232, avenue de l'ELISA, cadastré AT n°0140.

## **COMMANDE PUBLIQUE :**

**2018/09** - Information concernant la conclusion des marchés publics.

## **CIMETIERES :**

**2018/03** – Attributions de concessions funéraires.

**2018/04** – Attributions de concessions funéraires.

## **JEUNESSE :**

**2018/1** – Acceptation de dons d'animaux au sein de la structure du Clos Olive.

## **RAPPORTEUR**

**Monsieur le Maire**

### **RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE**

<b>00.0.01 DADvilledur003 2018/219/S</b>	Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Ville de TOULON au titre de l'année 2018
--	---

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

<b>00.0.02 DFJbudg013 2018/220/S</b>	Débat d'Orientations Budgétaires - Exercice 2019
--	--

## RAPPORTEUR

Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire

### FINANCES

<b>01.1.01</b> <b>DFJbudg014</b> <b>2018/221/S</b>	Adoption de la Décision modificative n° 2 de l'exercice 2018
<b>01.1.02</b> <b>DFJbudg012</b> <b>2018/222/S</b>	Admission en non-valeur de divers produits irrécouvrables
<b>01.1.03</b> <b>DFJbudg011</b> <b>2018/223/S</b>	Remboursement par la Métropole Toulon Provence Méditerranée d'un contrat partiel d'emprunt dans le cadre de la compétence Eau
<b>01.1.04</b> <b>DFJdir011</b> <b>2018/224/S</b>	Résiliation de l'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (A.F.C.C.R.E.)
<b>01.1.05</b> <b>DFJdir008</b> <b>2018/225/S</b>	Compte rendu d'activité pour l'année 2017 du délégataire Oméga+ fermier du contrat pour l'exploitation de la salle de spectacle Zénith Oméga et Oméga Live
<b>01.1.06</b> <b>DFJdir009</b> <b>2018/226/S</b>	Compte rendu d'activité pour la saison 2016-2017 du fermier Tennis Club Toulonnais pour la gestion des Tennis de l'Oustalet
<b>01.1.07</b> <b>DFJdir013</b> <b>2018/227/S</b>	Présentation du rapport annuel 2017 du Crédit Municipal de Toulon
<b>01.1.08</b> <b>DFJdir010</b> <b>2018/228/S</b>	Approbation par la collectivité du Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) 2018 (sur l'exercice 2017) présenté par la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement (V.A.D.) concernant la concession d'aménagement du centre ancien. Autorisation de signer l'avenant n°1 à la concession d'aménagement consécutif à l'approbation de CRAC 2018. Présentation du rapport annuel 2017
<b>01.1.09</b> <b>DFJcoex007</b> <b>2018/229/S</b>	Garantie d'emprunt à hauteur de 80% en faveur de la Société d'Economie Mixte VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT, dans le cadre de la concession d'aménagement 2017/2027 pour le renouvellement urbain du centre ancien de Toulon, au titre d'un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations de 13 000 000 € et autorisation de signer les documents subséquents
<b>01.1.10</b> <b>DFJcoex006</b> <b>2018/230/S</b>	Garantie d'emprunt en faveur du NOUVEAU LOGIS PROVENCAL dans le cadre du réaménagement de prêt garantis à l'origine par la Ville de TOULON et autorisation de signer les documents subséquents



## AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX

**01.2.01**  
**DFJcont07**  
**2018/231/S**

Autorisation d'indemniser un particulier suite à un sinistre pour lequel la responsabilité de la Ville est engagée et dont le montant du préjudice est inférieur à la franchise.

## **RAPPORTEUR**

**Monsieur Yannick CHENEVARD, 2ème Adjoint au Maire**

## **RESEAUX**

**02.4.01  
DSTres001  
2018/232/S**

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - exercice 2017

## RAPPORTEUR

Madame Dominique ANDREOTTI, 3ème Adjoint au Maire

## SOLIDARITES

<b>03.1.01</b> <b>DSPDCsofa007</b> <b>2018/233/S</b>	Attribution d'une subvention à l'Association des Sports, des Loisirs et des Activités Culturelles adaptés du Jardin d'Asclépios au titre des Solidarités
<b>03.1.02</b> <b>DSPDCfoye006</b> <b>2018/234/S</b>	Autorisation de signer une convention de partenariat avec l'association PREVAZUR

## RAPPORTEUR

Monsieur Yann TAINGUY, 4ème Adjoint au Maire

### **CULTURE - ANIMATION CULTURELLE**

<b>04.1.01 DSPDCacul011 2018/235/S</b>	Autorisation de changement de dénomination de la partie Sud de la rue François Mansard, quartier de la Barentine, en impasse des Fleurs
--	---

### **EXPOSITIONS**

<b>04.2.01 DSPDCmuse002 2018/236/S</b>	Autorisation de signer une convention avec le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de restauration du patrimoine (CICRP) en vue de la restauration du tableau "Les Ruines de Timgad" de Frédéric Montenard
<b>04.2.02 DSPDCmuse003 2018/237/S</b>	Autorisation de signer l'avenant n°2 de prorogation à la convention conclue avec le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CICRP) concernant la restauration du tableau « L'Adoration du Saint Sacrement » de Jacques Volaire provenant de la Cathédrale Notre-Dame de la Seds

## RAPPORTEUR

Monsieur Michel BONNUS, 6ème Adjoint au Maire

### SPORTS

<b>06.1.01 DFSEVespo18 2018/238/S</b>	Tarification des équipements sportifs mis à disposition des sociétés sportives
<b>06.1.02 DFSEVespo17 2018/239/S</b>	Attribution de subventions à diverses associations sportives au titre du budget 2018
<b>06.1.03 DFSEVespo19 2018/240/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement au HTVB ASSOCIATION au titre du budget 2018, affectée à la saison 2018-2019 et autorisation de signer la convention de subvention.

## RAPPORTEUR

Monsieur Jean-Marie CHARRIEZ, 7ème Adjoint au Maire

### EDUCATION

<b>07.1.01 DFSEVéduc13 2018/241/S</b>	Attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 à diverses associations relevant de l'éducation
<b>07.1.02 DFSEVéduc14 2018/242/S</b>	Remise gracieuse à un redevable

## RAPPORTEUR

Madame Florence FEUNTEUN, 9ème Adjoint au Maire

### PERSONNEL

<b>09.2.01</b> <b>DRHdir001</b> <b>2018/243/S</b>	Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2018
<b>09.2.02</b> <b>DRHdir002</b> <b>2018/244/S</b>	Mise à jour du tableau des effectifs
<b>09.2.03</b> <b>DRHrie007</b> <b>2018/245/S</b>	Fixation d'une enveloppe de vacances pour des étudiants dans le cadre du fonctionnement du réseau des bibliothèques et de l'ouverture et du fonctionnement de la nouvelle médiathèque "Chalucet"

**RAPPORTEUR**

Madame Marcelle GHERARDI, 10ème Adjoint au Maire

**SALLES MUNICIPALES**

<b>10.4.01 DRHsalmun001 2018/246/S</b>	Adoption pour 2019 des nouveaux tarifs de location des salles municipales gérées par la Ville ainsi que les frais de personnel
--	--



## RAPPORTEUR

Madame Josée MASSI, 11ème Adjoint au Maire

### ENFANCE

<b>11.1.01 DFSEVpeen05 2018/247/S</b>	Attribution de subventions de fonctionnement, au titre de l'exercice budgétaire 2018, à une association et à la Caisse d'Allocations Familiales du Var et autorisation de signer la convention correspondante (gestion des crèches)
---	---

## **RAPPORTEUR**

Madame Hélène AUDIBERT, 12ème Adjoint au Maire

### **HABITAT**

<b>12.5.01</b> <b>DADhabl010</b> <b>2018/248/S</b>	Remise gracieuse à un redevable
<b>12.5.02</b> <b>DADhabl009</b> <b>2018/249/S</b>	Autorisation de signer la convention pour une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le centre historique de TOULON dans le cadre des compétences transférées à la Métropole et modalités d'information du public

### **CIMETIERES**

<b>12.6.01</b> <b>DSPDdc002</b> <b>2018/250/S</b>	Adoption des tarifs funéraires pour l'année 2019 : taxes et concessions
---	---

## **RAPPORTEUR**

Monsieur Laurent JEROME, 13ème Adjoint au Maire

### **COMMERCE**

<b>13.2.01</b> <b>DFJdevcom009</b> <b>2018/251/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des Commerçants de Saint Jean du Var (ACSJV)
<b>13.2.02</b> <b>DFJdevcom010</b> <b>2018/252/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union de Défense des Commerçants et Artisans Des Routes et Environs (UDCADRE)
<b>13.2.03</b> <b>DFJdevcom003</b> <b>2018/253/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Commerçants du Mourillon (ACM)
<b>13.2.04</b> <b>DFJdevcom008</b> <b>2018/254/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des commerçants des Quatre Chemins des Routes

### **TOURISME**

<b>13.5.01</b> <b>DADmeto004</b> <b>2018/255/S</b>	Attribution d'une subvention à l'association "les Yeux dans les Jeux" et autorisation de signer la convention de partenariat
--	--

**RAPPORTEUR**

**Madame Martine BERARD, 14ème Adjoint au Maire**

**BATIMENTS - TRAVAUX**

<b>14.2.01 DSTbâti008 2018/256/S</b>	Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme
--	--

**RAPPORTEUR**

Monsieur Amaury CHARRETON, 18ème Adjoint au Maire

**STATIONNEMENT**

<b>18.2.01 DSTcirc005 2018/257/S</b>	Remises gracieuses à divers redevables pour un montant de 880 €
--	---

## RAPPORTEUR

Monsieur Mohamed MAHALI, 21ème Adjoint au Maire

### POLITIQUE DE LA VILLE

<b>21.2.01</b> <b>DADpovi007</b> <b>2018/258/S</b>	Autorisation de signer les avenants aux conventions locales d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Produits Bâties (TFPB)
<b>21.2.02</b> <b>DADpovi008</b> <b>2018/259/S</b>	Approbation de la participation financière de la Ville à Toulon Habitat Méditerranée (THM) dans le cadre du projet d'aménagements sur les espaces extérieurs de La Marquisanne
<b>21.2.03</b> <b>DADpovi009</b> <b>2018/260/S</b>	Attribution d'un complément de subvention à l'association "Le Rocher Oasis des Cités" relevant du droit commun de la Politique de la Ville au titre de l'année 2018 et autorisation de signer l'avenant à la convention

## RAPPORTEUR

Monsieur Guy LE BERRE, Conseiller municipal délégué

## ENVIRONNEMENT

**33.1.01**  
**DADenvi002**  
**2018/261/S**

Autorisation de signer des conventions de gestion du domaine terrestre et d'occupation temporaire du site de Cap Brun

## RAPPORTEUR

Madame Audrey PASQUALI – CERNY, Conseillère municipale déléguée

### GESTION DU PATRIMOINE - FONCIER

<b>39.1.01</b> <b>DFJgepa11</b> <b>2018/262/S</b>	Autorisation de signer l'acte de cession par la Ville de TOULON à la SCI SAVO représentée par M. Edouard DAUCHEZ, de l'immeuble sis à TOULON, 14 bis, rue des Savonnières ou à toute autre Société pouvant s'y substituer et abrogation de la délibération n° 2018/164/S du 28 juin 2018
<b>39.1.02</b> <b>DFJgepa12</b> <b>2018/263/S</b>	Signature des actes portant cession par la Ville de TOULON à la Société FEAT représentée par Madame Aurélie DUBAU épouse FRID et Monsieur Mickaël FRID ou à toute autre Société pouvant s'y substituer, d'un local commercial sis 23, rue Charles Poncy à TOULON
<b>39.1.03</b> <b>DADfonc002</b> <b>2018/264/S</b>	Echange foncier entre la Ville et Monsieur Audemar, Chemin du Fort-Rouge et régularisation des limites cadastrales respectives (travaux d'eau potable)